



*Fédération CFE-CGC  
des ministères économiques et financiers*

**Réunion d'information Covid 19 du vendredi 28 février 10h30**

Cette réunion d'information était présidée par Mme BARBAT-LAYANI SG des MEF.

La situation est sérieuse mais selon la Direction Générale de la santé pas au point de prendre des mesures coercitives. Il existe un dispositif de crise au sein des MEF notamment « **La cellule de continuité économique** » et le **COBER** (Centre Opérationnel de Bercy). Ce dernier mis en œuvre par le service du Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité (HFDS), conduit l'action du réseau de gestion de crise des ministères économiques et financiers. L'information sera transmise en temps réel.

Il convient de prendre des mesures afin que les personnels ne soient pas pénalisés. Les questions sont nombreuses et un dispositif de boîte mél est mis en place pour recenser les interrogations les plus fréquentes. Celles-ci sont mises en ligne sur le site du gouvernement « **Questions fréquentes** » <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Le dispositif de crise peut se déployer **en quatre étapes** :

- **Phase une**, phase de diffusion du virus (mesures sectorielles),
- **Phase deux**, [l'objectif des pouvoirs publics est de freiner la propagation du virus sur le territoire et d'empêcher ou, tout du moins, de la retarder aussi longtemps que possible](#) en tentant de contrôler les « clusters ».
- **Phase trois**, « clusters » incontrôlés ;
- **Phase 4**, sortie de crise.

Le Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité indiquait vendredi 28 février que nous étions en phase 1 . Deux réunions se tiennent chaque semaine auprès du Secrétariat de la sécurité nationale qui constitue la TASK force et qui rassemble tous les correspondants. Le Ministère de la santé est pilote pour cette crise.

Concernant le volet RH, nous ne sommes pas dans le cadre des mesures d'urgence prévues à [l'article L3131-1](#) du code de la santé publique. Pendant toute la période, les personnes concernées pourront bénéficier du télétravail et si celui-ci est impossible d'autorisations spéciales d'Absences (ASA) durant la quatorzaine. Elles seront bien entendu rémunérées.

Les médecins de prévention sont fortement impliqués, les CHS locaux et les correspondants CHSCT également. Ils délivrent des informations régulières sur la situation. En cas de symptômes, contacter son médecin traitant ou le 15. **Un numéro vert répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19** en permanence, 24h/24 et 7j/7 : [0 800 130 000](tel:0800130000).

Les représentants des Directions sont appelés à indiquer les mesures mises en place :

**En douanes**, une cellule de crise a été mise en place dès le 27 janvier pour gérer la situation dans les aéroports. Il a été rappelé la nécessité de poursuivre le contrôle des marchandises et des personnes. Au sein des aéroports la problématique de protection est complexe car les personnels appartiennent à des Directions différentes (Douanes, PAF, ADP) et il faut avoir une position harmonisée. **Pour tous espaces confinés**, les douaniers ont à

leur disposition des masques FFP1 ou FFP2 ainsi que des gants. Les collègues douaniers travaillant à la frontière Italienne portent des masques lors de contrôles dans les espaces confinés.

**DGFIP**, une petite cellule de veille recense les personnes ayant transité dans des zones à risque. Le dispositif de télétravail et d'ASA exceptionnelles est mis en place. La transparence passera par les CHS. Une fiche réflexe est en cours d'élaboration.

**DGCCRF**, (**dispositif de télétravail et d'ASA**). La Direction évite d'envoyer des agents dans les zones à risque.

**INSEE**, dispositif identique à celui de la DGCCRF notamment concernant les 1 000 enquêteurs.

Les OS demandent d'éviter que les agents se déplacent pour des missions dans les zones «clusters». Un CHC Administration Centrale est programmé cette semaine mardi 3 mars. Un CHSCT ministériel est programmé le 23 avril. La question sera également traitée lors du CTM du 10 mars.

Enfin, les organisations syndicales seront évidemment de nouveau convoquées si l'on passe en phase 2 ! C'est arrivé, **les organisations syndicales sont convoquées le 6 mars**.